

COMMUNE de SCIENTRIER

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017**

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MARECHAL Edwige, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea NAVILLE Catherine, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents : PISANI Eric

Absents excusés : DESALMAND Joël (a donné procuration à DEAGE Patricia)

Monsieur Alain REMY est nommé secrétaire de séance.

1. Adhésion au Service Commun Urbanisme intercommunal :

Considérant la dénonciation de la convention nous liant au SRB pour son soutien technique dans l'instruction et l'élaboration de nos dossiers en matière d'urbanisme.

Considérant la constitution d'un Service Commun d'Urbanisme intercommunal dont la mission principale est de réaliser l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations du droit des sols (IADS) pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Arve et Salève, qui entrera en fonction avant la fin de l'année 2017 et dénommé Service Commun Urbanisme ;

Considérant la nécessité pour la Commune d'assurer le traitement des différentes missions liées à ses compétences en matière d'urbanisme ;

Considérant le Maire comme seul signataire des autorisations du droit des sols ; la signature d'une convention de mise en place de ce service commun n'ayant ni pour objet ni pour effet de modifier les règles de compétence et de responsabilité fixées par le code de l'urbanisme. Ainsi, les actes et décisions instruits demeurent délivrés par le Maire au nom de la Commune.

Considérant le projet de convention cadre et ses annexes régissant les modalités de fonctionnement de ce service entre chaque commune membre et la Communauté de Communes Arve et Salève, annexés à cette délibération ;

Dans ce contexte, et au vu des objectifs affichés, il est donc proposé aujourd'hui aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ces engagements en faveur de l'adhésion au Service Commun Urbanisme.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion au Service Commun Urbanisme ;
- Prend acte de la dénonciation de toutes les conventions antérieures le liant pour les missions décrites ci-avant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2. Prise en charge des frais remplacement porte boulangerie suite effraction :

La porte de la boulangerie a été fracturée juste avant le changement de boulanger. Une déclaration d'effraction a été faite à l'assurance par la Commune. Cette dernière a obtenu le remboursement d'une porte à l'identique. Le nouveau boulanger a souhaité mettre une porte automatique et a donc réglé le remplacement de la porte. Le bâtiment étant un bâtiment communal, M le Maire propose à l'assemblée délibérante de verser à M POITRINEAU (nouveau boulanger) la somme remboursée par l'assurance soit 2 820,00 €.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, accepte de verser à M POITRINEAU la somme remboursée par les assurances. Cela lui sera déduit d'un loyer pour la boulangerie.

3. Virement de crédits :

Dans le cadre du budget primitif, le prévisionnel est insuffisant au chapitre 014 article 739223 pour régler le FPIC. Il convient de procéder au virement de crédits suivant :

Chapitre 022 - 1 029 €

Chapitre 014 + 1 029.€

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, accepte ce virement de crédits.

4. Demandes d'aide sociale :

Monsieur le Maire expose que deux personnes ont déposé des demandes d'aide sociale. Ces dossiers ont été étudiés par le Comité Consultatif pour les Actions Sociales qui a émis des avis défavorables à ces demandes

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, refuse de donner suite aux deux demandes d'aide.

5. Rapports prix et qualité eau et assainissement :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les rapports faits par le Syndicat eaux Rocailles Bellecombe concernant le prix et la qualité sur les services de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, décide de donner un AVIS FAVORABLE pour la gestion 2016 de ces services.

6. Achat terrain :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre des containers semi-enterrés, il est prévu d'en implanter un sur une partie de la parcelle ZH 201. Il convient donc d'acquérir ce terrain.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, décide d'acquérir ce terrain au prix de 3 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7. Questions diverses :

- Information sur un courrier qui a été envoyé par la DDT concernant les panneaux « sauvages ». Ce courrier a été envoyé aux entreprises de la ZAE ainsi qu'aux associations communales (pour leurs manifestations).
- Plan Local d'Urbanisme : M le Maire a répondu à M le Préfet au sujet de son recours gracieux posé sur le PLU. Une proposition est faite par la commune qui comprend la diminution de la zone 2AU Champ Rivollet et une augmentation de la densité dans la zone 1AU Rambouchet.
- Ecole bilingue petits kids : le permis de construire a été refusé.
 - Collecte alimentaire les 19 et 20 octobre
 - Téléthon les 8 et 9 décembre
 - Marché de Noël le 15 décembre
 - Tournée des Z'Amisd'Chentry le 16 décembre